



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 121/11

Objet

Attribution d'une indemnité
de conseil au Comptable du
Trésor

Secrétaire de séance

Jean-Louis BOUCHARD

Rapporteur

Claude CHALON

Conseil Communautaire
22 décembre 2011
Goux- 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 82
Date de la convocation : 06 décembre 2011
Date de publication : 06 janvier 2011

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S Boissard suppléée par N Ferreira de Souza, JL Bouchard, D Bernardin, B Guerrin, B Chevaux suppléé par D Desgouille, P Vuitton suppléé par D Guilhendou, R Pouthier, B Negrello, P Bussière, G Fumey, P Daubigney, T Mader, D Michaud, G Michaud, P Blanchet suppléé par B Robe, P Monnet, A Albertini, J Chevriaux, M Giniès, C Gras suppléé par A Perron, G Barbier, F Barthoulot, M Borneck, P Bouvret-Maire, G Card, C Chalon, MA Chalumeaux, D Fella, P Epinat, JP Fichère, JB Gagnoux, L Gatinault, P Genestier, A Hamdaoui, S Laroche, P Nasom, I Nouvellon, C Parent, J Rosat, D Sciquot-Bérodier, JC Wambst, H Prat, D Chataignier, F Macard, M Rigoulet, F Saudon, B Javourez, L Bougaud, J Lombard, M Huguenet, J Thurel, JM Diètre, M Gauthier, A Alonzo, P Recouvreux, F Perchat, G Maréchal, G Fernoux-Coutenet, C François, B Monamy, M Perron, E Bourgeois, JM Daubigney, J Drouhain, A Jordan, D Rauch, M Richard, M Hoffmann, D Ecarnot, T Gauthray Guyenet

Délégués absents ayant donné procuration : E Tavernier à P Bussière, C Di Caro à P Monnet, D Barbagelata à JC Wambst, R Belalia à P Bouvret-Maire, C Bourgeois-République à JB Gagnoux, C Quillet à C Chalon, C Creuze à D Sciquot-Bérodier, R Manière à M Giniès, N Abdelli à G Fumey, J Petit à J Rosat, B Bonnard-Ongenaed à F Perchat, C Arnoud à G Card, F David à J Thurel

Délégués absents non suppléés et non représentés: P Guibelin, JF Louvrier, C Petiot, K Mezerai, M Perrin, A Chollat, P Jacquot, A Courderot, P Sautrey, J Hubert, JC Lambert, G Ginet, R Curly, JF Dumont

Monsieur le Président rapporte qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82/213 du 02 mars 1982 et du décret n°82/979 du 19 novembre 1982, conformément à l'article 3 de l'arrêté en date du 16 décembre 1983, le Conseil Communautaire décide, par délibération, l'attribution des indemnités au trésorier.

Suite à la demande de Monsieur le Comptable du Trésor et à l'avis défavorable de la Commission des Finances du 06 décembre 2011,

Agnès PERRON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions :

- NE DONNE PAS son accord pour l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable du trésor.
- TRANSMET une copie de la présente délibération aux services suivants :
 - Services Financiers (2)
 - Trésorerie Principale,
 - Secrétariat Général
 - Direction des Ressources Humaines

Fait à Dole,
Le 22 décembre 2011,
Le Président,

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 04 janvier 2012
N°identifiant : 039-200010650-20111222-12111-DE